



DEC105257IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Claude COLLEDANI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Claude Colledani, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le domaine IA0-CA0 ELECTRONIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Claude Colledani demeure affecté à l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien à Strasbourg (UMR 7178).

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Claude Colledani percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs